



17 mars 2015

(15-1516)

Page: 1/3

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING ET COMPENSATOIRES VISANT
CERTAINS PAPIERS COUCHÉS EN PROVENANCE D'INDONÉSIE**

DEMANDE DE CONSULTATIONS PRÉSENTÉE PAR L'INDONÉSIE

La communication ci-après, datée du 13 mars 2015 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:4 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Les autorités de mon pays m'ont chargé de demander l'ouverture de consultations avec le gouvernement des États-Unis conformément à l'article 4 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ("Mémoire d'accord"), à l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 ("GATT de 1994"), à l'article 17 de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 ("Accord antidumping") et à l'article 30 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires ("Accord SMC") au sujet des mesures énumérées ci-après:

Les déterminations suivantes du Département du commerce des États-Unis ("USDOC") et de la Commission du commerce international des États-Unis ("USITC"), y compris la conduite des enquêtes, tous avis, annexes, mémoires sur les décisions, ordonnances, modifications ou autres instruments publiés par les États-Unis en rapport avec les mesures antidumping et compensatoires:

- Certain Coated Paper from Indonesia: Initiation of Countervailing Duty Investigation, 74 Fed. Reg. 53707 (20 octobre 2009) (Certains papiers couchés en provenance d'Indonésie: ouverture d'une enquête en matière de droits compensateurs) (ouverture d'une enquête en matière de droits compensateurs par l'USDOC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from Indonesia and the People's Republic of China: Initiation of Antidumping Duty Investigations, 74 Fed. Reg. 53710 (20 octobre 2009) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance d'Indonésie et de la République populaire de Chine: ouverture d'enquêtes en matière de droits antidumping) (ouverture d'une enquête antidumping par l'USDOC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from China and Indonesia, 74 Fed. Reg. 50243 (30 septembre 2009) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance de Chine et d'Indonésie) (ouverture d'une enquête par l'USITC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from China and Indonesia, 74 Fed. Reg. 61174 (23 novembre 2009) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance de Chine et d'Indonésie) (détermination préliminaire de l'existence d'un dommage de l'USITC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from Indonesia: Preliminary Affirmative Countervailing Duty Determination and

Alignment of Final Countervailing Duty Determination with Final Antidumping Duty Determination, 75 Fed. Reg. 10761 (9 mars 2010) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance d'Indonésie: détermination préliminaire positive en matière de droits compensateurs et alignement de la détermination finale en matière de droits compensateurs sur la détermination finale en matière de droits antidumping) (détermination préliminaire en matière de droits compensateurs de l'USDOC).

- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from Indonesia: Preliminary Determination of Sales at Less Than Fair Value and Postponement of Final Determination, 75 Fed. Reg. 24885 (6 mai 2010) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance d'Indonésie: détermination préliminaire de l'existence de ventes à un prix inférieur à la juste valeur et report de la détermination finale) (détermination antidumping préliminaire de l'USDOC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from Indonesia: Final Affirmative Countervailing Duty Determination, 75 Fed. Reg. 59209 (27 septembre 2010) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance d'Indonésie: détermination finale positive en matière de droits compensateurs) (détermination finale en matière de droits compensateurs de l'USDOC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from Indonesia: Final Determination of Sales at Less Than Fair Value, 75 Fed. Reg. 59223 (27 septembre 2010) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance d'Indonésie: détermination finale de l'existence de ventes à un prix inférieur à la valeur normale) (détermination antidumping finale de l'USDOC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from China and Indonesia, 75 Fed. Reg. 70289 (17 novembre 2010) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance de Chine et d'Indonésie) (détermination finale de l'existence d'une menace de dommage de l'USITC).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from Indonesia: Countervailing Duty Order, 75 Fed. Reg. 70206 (17 novembre 2010) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance d'Indonésie: ordonnance en matière de droits compensateurs) (ordonnance en matière de droits compensateurs).
- Certain Coated Paper Suitable for High-Quality Print Graphics Using Sheet-Fed Presses from Indonesia: Antidumping Duty Order, 75 Fed. Reg. 70205 (17 novembre 2010) (Certains papiers couchés adaptés à l'impression de graphismes de grande qualité sur presses à feuilles en provenance d'Indonésie: ordonnance en matière de droits antidumping) (ordonnance antidumping).

La disposition suivante de la législation des États-Unis:

- article 771 11) B) de la Loi douanière de 1930, modifiée, codifié dans le titre 19 du United States Code, article 1677 11) B).

Il apparaît que l'imposition d'ordonnances en matière de droits antidumping et compensateurs par les États-Unis est incompatible avec au moins les dispositions suivantes du droit de l'OMC:

- S'agissant de la détermination de l'USDOC selon laquelle les pouvoirs publics indonésiens, d'après les allégations, ont fourni du bois sur pied moyennant une rémunération moins qu'adéquate et ont interdit les exportations de grumes, l'article 14 d) de l'Accord SMC parce que, entre autres, l'USDOC a établi une détermination *per se* de l'existence d'une distorsion des prix fondée sur une prétendue intervention des pouvoirs publics et n'a pas déterminé l'adéquation de la rémunération

"par rapport aux conditions du marché existantes pour le bien ... en question dans le pays de fourniture".

- S'agissant de la détermination de l'USDOC selon laquelle les pouvoirs publics indonésiens, d'après les allégations, ont fourni du bois sur pied moyennant une rémunération moins qu'adéquate, ont interdit les exportations de grumes et ont annulé des dettes, l'article 2.1 c) de l'Accord SMC, entre autres, parce que l'USDOC n'a pas examiné s'il existait un plan ou système suffisant pour constituer un "programme de subventions".
- S'agissant de la détermination de l'USDOC selon laquelle les pouvoirs publics indonésiens, d'après les allégations, ont fourni du bois sur pied moyennant une rémunération moins qu'adéquate, ont interdit les exportations de grumes et ont annulé des dettes, l'article 2.1 de l'Accord SMC, entre autres, parce que l'USDOC n'a pas indiqué si l'entité accordant la prétendue subvention était les pouvoirs publics nationaux, régionaux ou locaux et n'a donc pas dûment examiné si la subvention était "spécifique à une entreprise ... relevant de la juridiction de l'autorité qui accorde cette subvention".
- S'agissant de la détermination de l'USDOC selon laquelle les pouvoirs publics indonésiens, d'après les allégations, ont annulé des dettes, l'article 12.7 de l'Accord SMC, entre autres, parce que l'USDOC a appliqué des données de fait disponibles défavorables sans examiner les renseignements que le gouvernement indonésien avait fournis et sans examiner si le gouvernement indonésien avait "refus[é] de donner accès aux renseignements ... ou ne les [avait pas] communiqu[és]".
- S'agissant de la détermination de l'existence d'une menace de dommage de l'USITC, l'article 3.7 de l'Accord antidumping et l'article 15.7 de l'Accord SMC, entre autres, parce que l'USITC s'est appuyée sur "des allégations, des conjectures [et] de lointaines possibilités" plutôt que sur des faits.
- S'agissant de la détermination de l'existence d'une menace de dommage de l'USITC, l'article 3.7 de l'Accord antidumping et l'article 15.7 de l'Accord SMC, entre autres, parce que l'USITC n'a pas fondé sa détermination sur un changement de circonstances qui était "nettement prévu et imminent".
- S'agissant de la détermination de l'existence d'une menace de dommage de l'USITC, l'article 3.5 de l'Accord antidumping et l'article 15.5 de l'Accord SMC, entre autres, parce que l'USITC n'a pas démontré l'existence d'un lien de causalité entre les importations et la prétendue menace de dommage pour la branche de production nationale.
- S'agissant de la détermination de l'existence d'une menace de dommage de l'USITC, l'article 3.8 de l'Accord antidumping et l'article 15.8 de l'Accord SMC, entre autres, parce que l'USITC n'a pas envisagé de faire preuve ni n'a fait preuve d'un "soin particulier".
- S'agissant de la prescription énoncée dans 19 U.S.C. § 1677 11) B) selon laquelle un partage égal des voix dans une détermination de l'existence d'une menace de dommage doit être traité comme une détermination positive de l'USITC, l'article 3.8 de l'Accord antidumping et l'article 15.8 de l'Accord SMC, entre autres, parce que la législation ne prévoit pas qu'il soit envisagé de faire preuve ou qu'il soit fait preuve d'un "soin particulier".

Les mesures des États-Unis exposées plus haut sont aussi incompatibles avec l'article premier de l'Accord antidumping, l'article 10 de l'Accord SMC et l'article VI du GATT de 1994 du fait des infractions manifestes à l'Accord antidumping et à l'Accord SMC décrites plus haut.

L'Indonésie se réserve le droit de soulever d'autres questions de fait ou d'autres allégations ou questions juridiques au cours des consultations et dans toute demande d'établissement d'un groupe spécial.

L'Indonésie attend la réponse des États-Unis à la présente demande afin qu'une date et un lieu mutuellement acceptables puissent être fixés pour les consultations.
